



**Compte-Rendu
des délibérations de la commune du Grand-Lucé
séance du 29 Avril 2015**

L' an deux mil quinze et le vingt neuf Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, GALLOT Cécile, MERCIER Nadine, OSTER Béatrice, PAPILLON Madeleine, ROLLAND Nelly, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BARRIER Alain, BREBION Patrice, CROISEAU Gérard, GUET Patrick, LEONARD Jérôme, PLOUSEAU François, RATINEAU William, ROBIL Jarno

Absent(s) : Mme CULPIN Delphine, M. DESOEUVRE Joël

Excusé(s) : Mme RACINE Nicole

Mme TRIBALLIER Marie-Thérèse a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 22 Avril 2015

Date d'affichage : 22 Avril 2015

SOMMAIRE

- **APPROBATION COMPTE RENDU DU 9 AVRIL 2015**
- **ADHESION COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LUCE AU SYNDICAT MIXTE SARTHOIS D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SmsAn)**
- **VOTE DES SUBVENTIONS 2015**
- **SUBVENTION INVESTISSEMENT DE LA CAF POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**
- **MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS N° 30**
- **PARTICIPATION VISITE MEDICALE POIDS LOURDS**
- **TIRAGE AU SORT ELECTEURS POUR LISTE PREPARATOIRE JURYS D'ASSISES 2016**
- **PROJET MAISON PLURIDISCIPLINAIRE**
- **PROJET EFFACEMENT DE RESEAUX AERIENS D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE RUES LEON AUBERT, MADRELLE ET DE LA MEDECINERIE**

XXXXXXXX

Réf : 2015-030 - Objet : APPROBATION COMPTE RENDU DU 9 AVRIL 2015

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 avril 2015 :

- **APPROUVE** le compte rendu.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2015-031 - Objet : ADHESION COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LUCE AU SYNDICAT MIXTE SARTHOIS D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SmsAn)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les membres de la Communauté de Communes de Lucé ont décidé d'adhérer au Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique (SmsAn) par délibération du 29 septembre 2014.

Toutefois, l'adhésion de la CCL au SmsAn est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de la communauté, savoir :

« 2/3 au moins des communes membres intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population. La Majorité doit comprendre le conseil municipal de la (ou des) commune(s) dont la population est supérieur au quart de la population totale concernée ».

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver l'adhésion de la communauté de communes de Lucé au SmsAn pour l'exercice de la compétence facultative inscrite dans les statuts comme suit :

« 5-3-6 - Communications électroniques

5-3-6-1 - Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L1425-1 du CGCT. Le Conseil de la Communauté de Communes de Lucé est autorisé à déléguer cette compétence à un syndicat mixte »

- De charger le maire ou son représentant de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la Communauté de Communes de Lucé.

Le conseil municipal, préalablement à une prise de décision :

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2015

- **DEMANDE** l'intervention d'un membre du Syndicat Mixte pour expliquer en quoi consiste les missions qui seront confiées ainsi que leurs finalités ;

- **DEMANDE** qu'une copie des statuts du syndicat mixte soit transmise à chaque conseiller municipal.

Réf : 2015-032 - Objet : VOTE DES SUBVENTIONS 2015

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de procéder au vote des subventions aux associations locales et cantonales, aux établissements scolaires ou assimilés et aux diverses associations :

1°) AREMIS

Mme CHARTIER Sylvie, membre du bureau de l'association, sort de la salle et ne prend pas part aux débats

Montant proposé : 2 700 €

Votants : 15

Pour : 15

2°) COMITE DE JUMELAGE

Montant proposé : 200 €

Votants : 16

Pour : 16

3°) AMICALE DES ECOLES PUBLIQUES

Montant proposé : 650 €

Votants : 16

Pour : 16

4°) COMITE DES FETES

MM. BREBION Patrick et BARRIER Alain, membres du bureau de l'association, sortent de la salle et ne prennent pas part aux débats

Montant proposé : 1 700 €

Votants : 14

Pour : 14

Montant proposé pour l'acquisition de gobelets : 200 €

Votants : 14

Pour : 14

5°) MUSIQUE MUNICIPALE

M. CROISEAU Gérard, membre du bureau de l'association, sort de la salle et ne prend pas part aux débats

Montant proposé : 1 400 €

Votants : 15

Pour : 15

6°) L'ARBRE A PLUMES

Montant proposé : 200 €

Votants : 16

Pour : 16

7°) AMICALE DE SAPEURS POMPIERS

Montant proposé : 1 400 €

Votants : 16

Pour : 8

Contre : 1

Abstentions : 7

8°) ST VINCENT LUCE BERCE CYCLISTE

Proposition : 5 gerbes et trophées d'une valeur de 200 €

Votants : 16

Pour : 15

Abstentions : 1

9°) CHAMBRE DES METIERS DU MANS

Proposé : 70 €

10°) CHAMBRE DES METIERS POITIERS

Proposé : 35 €

11°) MFR OREE DE BERCE LAILLE

Proposé : 35 €

12°) MFR VERNEIL LE CHETIF

Proposé : 35 €

13°) MFR GUILLIERS (56490)

Proposé : 35 €

14°) CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LE MANS

Proposé : 70 €

Votants : 16

Pour : 6

Contre : 5

Abstentions : 5

15°) LA PREVENTION ROUTIERE

Proposé : 150 €

16°) ASSOCIATIONS CONCILIEURS JUDICIAIRES

Proposé : 100 €

Votants : 16

Pour : 16

Les montants des subventions votées sont récapitulées dans le tableau ci-joint.

Réf : 2015-033 - Objet : SUBVENTION INVESTISSEMENT DE LA CAF POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le pointage des enfants de l'accueil périscolaire s'effectue manuellement. Il est envisagé d'informatiser le pointage de cet accueil ce qui permettrait à l'agent d'avoir plus de temps pour se consacrer à l'animation.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe peut participer financièrement à cette mise en place à hauteur de 50 % maximum.

Le coût total du projet se monte à 2 872 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

Matériel informatique : 2 872 € HT

RECETTES

Subvention CAF : 1 436 €

Participation commune : 1 436 €

TOTAL 2 872 € HT

TOTAL 2 872 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** d'engager le projet d'informatisation de l'accueil périscolaire,

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2015-034 - Objet : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS N° 30

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Le Maire propose, après avis du Comité Technique Paritaire, à l'assemblée,

- la suppression et la création d'emplois :

Suppressions :

- 2 Adjoints techniques 2ème classe
- 1 Adjoint administratif 1ère classe

- 1 ATSEM 1ère classe

Créations :

- 2 Adjoints techniques 1ère classe
- 1 Adjoint administratif principal 2ème classe

- 1 ATSEM principal 2ème classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE : d'adopter les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées.

Le tableau des emplois sera modifié à compter du 29 avril 2015.

FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique Principal 2ème classe

Ancien effectif : 7

Nouvel effectif : 5

Grade : Adjoint technique 1ère classe

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 4

FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif 1ère classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Grade : Adjoint administratif principal 2ème classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

FILIERE SOCIALE

Cadre d'emploi : Agent spécialisé des écoles maternelles

Grade : ATSEM 1ère classe

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 1

Grade : ATSEM principal 2ème classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au Budget 2015 - Chapitre 012.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2015-035 - Objet : PARTICIPATION VISITE MEDICALE POIDS LOURDS

EXPOSÉ DES MOTIFS

Afin d'obtenir une autorisation de conduite des tracteurs et tracter des remorques, les agents doivent être titulaire du permis poids lourds. Le titulaire doit effectuer une visite médicale tous les 5 ans.

Deux agents du service technique sont concernés par cette mesure :

- ALLEGRE Didier
- LEVIER Laurent

Le coût de la visite médicale obligatoire est de 33 € au 1er janvier 2015.

Considérant que ce permis est nécessaire pour les besoins du service, Monsieur le maire propose au conseil municipal de procéder au remboursement du prix de la visite médicale aux agents concernés.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2015

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de rembourser le coût de la visite médicale pour le renouvellement du permis poids lourds des agents concernés par cette mesure.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2015-036 - Objet : TIRAGE AU SORT ELECTEURS POUR LISTE PREPARATOIRE JURYS D'ASSISES 2016

EXPOSÉ DES MOTIFS

Un tirage au sort de 6 personnes inscrites sur la liste électorale de la commune devra être effectué en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2016.

Pour information, ne peuvent figurer sur cette liste :

- l'électeur, qui bien qu'inscrit sur la liste électorale, n'a pas son domicile ou sa résidence principale dans le ressort de la Cour d'Assises, c'est à dire du département de La Sarthe ;

- l'électeur radié de la liste électorale pour quelque cause que ce soit ;

- l'électeur qui n'a pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Le maire est tenu d'informer le secrétaire greffier en chef du Tribunal de Grande Instance des inaptitudes légales résultant des articles 255, 256 et 257 du Code de Procédure Pénale qui, à sa connaissance, frapperaient des personnes portées sur la liste préparatoire.

D'autre part, il doit également présenter des observations sur le cas des personnes qui, pour des motifs graves, ne paraissent pas en mesure d'exercer les fonctions de jurés.

Enfin, il doit informer les personnes tirées au sort que ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés et que la liste définitive sera établie par des magistrats dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code Procédure Pénale.

Le conseil municipal **PROCEDE** au tirage au sort :

N° LISTE ELECTORALE	NOM PRENOM	ADRESSE	DATE ET LIEU DE NAI
833	LEGARE Colette épouse	28 rue Chalot	12/12/1932
	THABOURET	72150 LE GRAND-LUCÉ	ST GEORGES DE LA COUE
154	BOUCHER Jean-François	Le Moulin	03/06/1966
		72150 LE GRAND-LUCÉ	JUPILLES (72)

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2015

1013	MORIN Sabrina	7 rue St Facile 72150 LE GRAND-LUCÉ	31/07/1979 CHATEAU DU LOIR (72)
838	LEGAY Roland	3 rue de la Médecinerie 72150 LE GRAND-LUCÉ	30/04/1950 ST MARS D'OUTILLE (72)
245	BUVRON Gérard	20 rue des Acacias 72150 LE GRAND-LUCÉ	24/04/1961 LE GRAND LUCE (72)
1031	NOEL Clarisse épouse CISSE	La Guinevaudière 72150 LE GRAND-LUCÉ	13/06/1965 CHERBOURG (50)

Réf : 2015-037 - Objet : PROJET MAISON PLURIDISCIPLINAIRE

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'acquisition du bâtiment situé 1 rue de l'hôtel de ville a été envisagé afin de créer une maison pluridisciplinaire pouvant abriter plusieurs professions libérales, artisans, etc... Plusieurs personnes ont déjà manifesté leur intention d'occuper ce bâtiment dans le cadre de leur activité professionnelle.

La SECOS a présenté un premier projet d'aménagement chiffré.

Monsieur le maire propose de réunir la commission développement économique afin d'explorer plusieurs pistes quant à l'acquisition et l'aménagement de ce bâtiment.

Il demande un accord de principe pour continuer à travailler sur ce projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DONNE** un accord de principe sur ce projet.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 2)

Réf : 2015-038 - Objet : PROJET EFFACEMENT DE RESEAUX AERIENS
D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE
RUES LEON AUBERT, MADRELLE ET DE LA MEDECINERIE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'esquisse établie par ERDF pour le département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité rues Léon Aubert, de Madrelle et de la Médecinerie.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2015

* Le coût de cette opération est estimée par ERDF à 70 000 € HT.

* Conformément à la décision du Conseil Général du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 30 % du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. Orange ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération, Monsieur le maire informe le conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre des travaux de génie civil et de télécommunications dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assurés par Orange et financés par les collectivités.

* Le coût de cette opération est estimée par Orange à 75 000 € HT.

* Conformément à la décision du Conseil Général du 7 février 2002, le reste à financer pour la commune est de 70 % du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune ;
- **SOLLICITE** l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la commission permanente du Conseil Général sur avis du comité des sites, pour une réalisation possible en 2016 ;
- **SOLLICITE** le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit 4 200 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux ;
- **ACCEPTE** de participer à 30 % du coût HT des travaux pour l'électricité et à 70 % du coût HT des travaux pour le réseau téléphonique tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution ;
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura connaissance de l'inscription du projet ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet;
- **PREND NOTE** que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

INFORMATIONS DIVERSES

A) PERSONNEL COMMUNAL

- Cassandra FOUQUET, emploi d'avenir chargé de la coordination et de l'animation des Nouvelles Activités Périscolaires a quitté la collectivité le 27 avril 2015. Une rupture à l'amiable du contrat de travail a été rédigée.

- Un appel à candidatures a été effectué pour le remplacement d'Audrey ADAM, maître nageuse, pendant son congé maternité.

- Afin de pallier au remplacement du personnel absent, une entreprise a été chargée de l'entretien de certains locaux communaux, notamment les vestiaires foot et l'école primaire depuis le 30 mars et jusqu'au 3 juillet 2015. Le coût horaire est de 21 € HT.

B) SARTHE HABITAT

Les logements des Sorbiers vont être réhabilités. Le coût est de 1 000 000 €. Les travaux débuteront en avril 2016 pour 15 logements.

C) COMMISSION BATIMENTS (Jérôme LEONARD)

- Organigramme des clés : un avenant est nécessaire et le coût est de 24 800 € TTC.

Les travaux devront être terminés fin juin 2015

- Travaux école maternelle (réfection toilettes et mise en accessibilité)

Une consultation est lancée et les travaux devront être terminés pour la rentrée de septembre.

- Travaux école primaire (réfection toilettes garçons et rénovation classes)

Une consultation a été lancée et les travaux devront également être terminés pour la rentrée de septembre.

D) COMMISSION ACCESSIBILITE (François PLOUSEAU)

- Travaux à réaliser en 2015 : Ecole maternelle, église, parvis du centre social et de la salle polyvalente

E) COMMISSION VOIRIE (Jarno ROBIL)

- Appel offres pour l'aménagement de la rue du pavois et des vaumarquets en cours.

Une réunion d'information sera programmée avec les riverains.

F) COMMISSION CANTINE - PETIT JOURNAL(Nadine MERCIER)

- La consultation pour la confection et la fourniture de repas à la cantine est en cours.
- Le prochain petit journal paraîtra début juillet.

G) COMMISSION SPORTS - BIBLIOTHEQUE (Sylvie CHARTIER)

- Le comité des sentiers pédestres effectue actuellement une analyse des sentiers sur la commune. Le retour de cet analyse est prévu pour le mois de juin 2015.
- Challenge inter associations : Equipe des élus : Cécile GALLOT est remplacée par François PLOUSEAU.
- Une illustratrice sera présente à la bibliothèque les 20 et 21 mai prochains afin de préparer une animation avec Luce. Les déjeuners de l'illustratrice et de Luce seront pris au restaurant.

H) SERVICE TECHNIQUE (Patrice BREBION)

- Le remplacement des fleurs s'effectuera à compter du 4 mai prochain, le désherbage et le nettoyage des rues suivra.

I) FETE DE LA MUSIQUE

La fête de la musique aura lieu le 21 juin 2015 avec la participation de la chorale du canton, un groupe de musiciens, la musique municipale et des animations musicales diverses.

J) INVITATION

M. CROISEAU Gérard invite les conseillers municipaux au concert des 4 musiques du canton le 27 juin 2015.

K) REMERCIEMENTS FAMILLES ENDEUILLEES

- Famille LECONTE

La séance est levée à 23:30

ASSOCIATIONS	Vote 2015	OBSERVATIONS
AREMIS 72	2 700,00 €	
COMITE DE JUMELAGE	200,00 €	
AMICALE DES ECOLES PUBLIQUES	650,00 €	
COMITE DES FETES	1 700,00 €	
COMITE DES FETES	200,00 €	Subvention exceptionnelle achat gobelets
MUSIQUE MUNICIPALE	1 400,00 €	
L'ARBRE A PLUMES	200,00 €	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 400,00 €	
ST VINCENT LUCE BERCE CYCLISTE	200,00 €	Sous forme d'achat de 5 gerbes + trophés
CHAMBRE DES METIERS LE MANS	70,00 €	
CHAMBRE DES METIERS POITIERS	35,00 €	
MFR OREE DE BERCE LAILLE	35,00 €	
MFR VERNEIL LE CHETIF	35,00 €	
MFR GUILLERS (56490)	35,00 €	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LE MANS	70,00 €	
LA PREVENTION ROUTIERE LE MANS	150,00 €	
ASSOCIATION CONCILIATEURS JUDICIAIRES	100,00 €	
TOTAL	9 180,00 €	